

13 DEC. 2015

DINA

**COMMUNE DE CORSEUL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2015**

L'AN DEUX MIL QUINZE, le VENDREDI 11 DECEMBRE A 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Alain JAN, MAIRE.

DATE de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2015

MM JAN Alain. DESREAC René . LUCAS Eliane. LHERMITTE Daniel. LE LABOURIER Yolande . ROUILLE Allain. ROUVRAIS Marie-Annick. VEILLARD Annette(Proc à JOUAN). BERTON Jean-Marc(Proc à DESREAC). ALLORY Rachel. JOUAN Caroline. PICARD Michel(proc à LHERMITTE) .CRENN Josiane(proc à LE LABOURIER) , BOURGET Loïc. LEMARCHAND Pierre .MERIOT G .GAUTIER Josette(proc à LUCAS). ETIENNE Jérôme. BOISSIERE-GARCIA Valérie.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BOISSIERE-GARCIA. M ETIENNE

**SECRETAIRES :** Mme LUCAS. M DESREAC

En exercice: 19

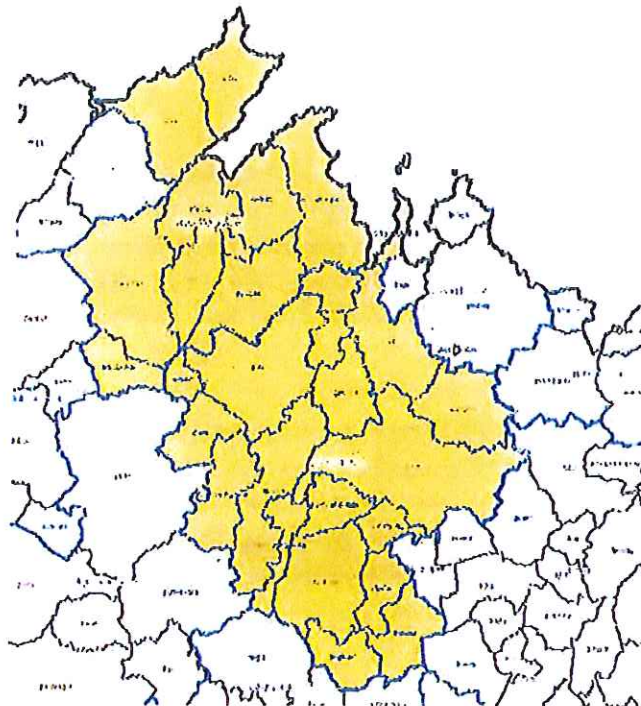
Présents : 12

Votants : 17

**Délibération n° CM/15-0801 : - Réforme territoriale : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Voté à l'unanimité

M Le Maire présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par M Le Préfet des Côtes d'Armor.





La communauté de communes du pays de Matignon (11 388 habitants) est soumise à l'obligation de fusionner. Un rapprochement avec la CC Plancoët-Plélan, issue de la fusion en janvier 2013 de la CC du pays de Plancoët-Val d'Arguenon et de la CC du pays de Plélan, permet de poursuivre le projet déjà inscrit au précédent schéma entre la CC du pays de Matignon et celle de Plancoët-Val d'Arguenon.

La commune de Plancoët (3 147 habitants) est un centre intermédiaire entre Lamballe et Dinan, dotée de nombreux commerces et d'artisans ainsi que d'un nouveau collège accueillant plus de 500 élèves. Elle accueille une salle de spectacles disposant de 700 places. Elle bénéficie des services de la caisse primaire d'assurance maladie.

Ces deux territoires sont complémentaires, l'un plus orienté vers le tourisme (Cap Fréhel, port de plaisance de Saint-Cast-le-Guildo), l'autre bénéficiant d'un certain attrait économique. La CC Plancoët-Plélan et la CC du pays de Matignon font partie du pays de Dinan, du Scot du pays de Dinan et du SM de l'Arguenon-Penthièvre.

La présence des communes de Fréhel et Plévenon au sein du syndicat mixte des caps, qui ambitionne la labellisation des grands sites de France n'est pas contradictoire avec la fusion des deux communautés de communes de Matignon et Plancoët. Celles-ci pourront être représentées au sein du syndicat des Caps, comme l'est actuellement la communauté de communes de la Côte de Penthièvre au bénéfice des communes d'Erquy et Plurien.

Le potentiel fiscal s'élève, par habitant, à :

- 174 € : CC Plancoët-Plélan
- 185 € : CC du pays de Matignon

Le territoire fusionné regrouperait 27 communes avec une population de 30 192 habitants.

Le projet de Schéma présente aussi des propositions relatives aux différents Syndicats publics :

- Syndicat de transport scolaire de Plancoët : M Le Préfet précise que la dissolution est difficile à mettre en place. Ce syndicat pourrait donc perdurer.
- Syndicat du collège : Le préfet souligne clairement le manque de légitimité juridique de ce syndicat et appelle à sa dissolution. Pour rappel, la Maire a déjà délibéré pour son retrait définitif en 2014.

Au vu des éléments présentés, M le Maire exprime son avis sur ce schéma :

-la CCPP et la CCPM sont deux EPCI complémentaires reliant terre et mer et forts d'une activité économique importante sur la CCPP et d'un tourisme attractif sur la CCPM.

-il mentionne l'énorme travail réalisé au cours de l'année 2015 entre les représentants des deux communautés de communes et souligne l'excellent climat de confiance, d'écoute et de transparence qui a permis d'élaborer une charte qui devait déboucher naturellement sur la réalisation des statuts de la nouvelle communauté de communes.

-mais depuis la publication par le Préfet du projet de schéma de coopération intercommunale. Il apparaît clairement qu'une communauté de communes ne regroupant que Plancoët-Plélan et



Matignon serait en situation de faiblesse par rapport aux autres communautés du département. M Le Maire précise que, pour lui, la proposition du préfet apparaît insuffisante en l'état.

M Le Maire précise alors l'insistance des élus de la CCPP et CCPM à rencontrer les représentants des communautés de communes du Pays de Dinan afin d'échanger sur cette situation. Les choses avancent désormais dans la voie d'un regroupement à l'échelle du pays de Dinan.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à la proposition du préfet en formulant la demande de fusion effective au 1er janvier 2017 des EPCI qui composent aujourd'hui le Pays de Dinan dans une communauté d'agglomération autour du pôle de centralité de Dinan tel que défini dans le SCOT.*

Pour copie conforme

Le Maire  
Alain JAN

